

Département de HAUTE SAONE
Ville de VALLEROIS LORIOZ

REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal -

Date de convocation : 12 /05/ 2020 par mail
 Nombre de Conseillers :
 en exercice : 10
 en présence :8
 votants :10

L'an 2020, le mercredi 20 Mai 2020 à 20h30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER, Maire.**

Etaient présents : **CHOPARD-LEONARD** André, , **VARLET** Christelle, **CRIQUI** Pierre,
 , **GOUHENANT** Marie-Thérèse, **GARDIENNET** Corinne, **PAGANI**, Damien **CUISANCE**
 François

Etaient absents excusés : **MARTIN** David Procuration donnée à Madame GAUTHIER
PETIET Frédéric, Procuration donnée à **CUISANCE** François

Secrétaire : Madame **GOUHENANT** Marie-Thérèse

OBJET : distraction et demande d'application du régime forestier sur des parcelles boisées appartenant à la commune suite à la vente partielle des parcelles A1625 et A1148 -2020420D001

En raison du permis de construire accordé à la SCI ANIBLOC,
 Le Conseil Municipal de la commune de Valleriois-Lorioz,

- **DEMANDE LA DISTRACTION** du Régime Forestier à la parcelle boisée suivante, appartenant à la commune :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Distraction RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
Valleriois-Lorioz	A1625	Bois de Rosière	4	18	55	0	41	88
	A1148	Bois de Rosière	5	11	65	0	08	70
		Total				0	50	58

- **DEMANDE L'APPLICATION DU REGIME FORESTIER** en compensation de la surface distraite, à la parcelle boisée suivante, appartenant à la commune :

Territoire	Section et numéro des parcelles	Lieu-dit	Surface					
			Totale			Application du RF		
			ha	a	ca	ha	a	ca
Valleriois-Lorioz	ZD307	La vie nouelet	6	88	34		80	
		Total				0	80	00

- **SOLLICITE** l'Office National des Forêts, Agence de Vesoul, pour établir le dossier correspondant,
- **DEMANDE à l'ONF** la valeur vénale des parcelles distraites pour sortie de l'actif.
- **AUTORISE** Madame le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Objet : demande de subventions départementale et Amende de police - 2020420D002

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant de réalisation de trottoirs dans le centre du village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la route RD108 dans le centre du village avec mise en place de trottoirs.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise pour un montant estimatif de :16171.00 €
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :
 - Coût de travaux H.T :16171.00 €
 - TVA 20 % : 3234.20 €
 - Subventions attendues :
 - Département bordures trottoirs :20€ du ml
 - Amendes de police : 30% environ
 - Commune : Fond propre

La commune s'engage à prendre en charge par l'autofinancement une baisse éventuelle de subvention.

- **AUTORISE** le maire :
 - 1°) à engager toutes les démarches utiles pour demander les subventions.
 - 2°) à signer tous les documents afférents.
- **SOLLICITE** l'aide financière du département.

Objet : demande de subventions départementale et Amende de police - 2020420D003

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant de réalisation de trottoirs dans le centre du village

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la route RD108 dans le centre du village avec mise en place de trottoirs.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise pour un montant estimatif de :16171.00 €
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :
 - Coût de travaux H.T :16171.00 €
 - TVA 20 % : 3234.20 €
 - Subventions attendues :
 - Département bordures trottoirs :20€ du ml
 - Amendes de police : 30% environ
 - Commune : Fond propre

La commune s'engage à prendre en charge par l'autofinancement une baisse éventuelle de subvention.

- **AUTORISE** le maire :
 - 1°) à engager toutes les démarches utiles pour demander les subventions.
 - 2°) à signer tous les documents afférents.
- **SOLLICITE** l'aide financière du département.

Objet : avenant pour modification de la convention « Budget Station d'épuration du 28 juin 2017 article 3 » 2020420D004

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 novembre 2019 dénonçant la convention avec le Syndicat d'Eaux de Vellefaux intitulée « Budget Station Epuration ».

Il convient de prendre un avenant pour préciser à l'article 3, les nouvelles modalités de calcul et de répartition des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents¹

ACCEPTE de modifier par un avenant l'article 3 de la convention « Budget Station Epuration », annexé à la présente.

AUTORISE le maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.